Mesdames, Messieurs,
Les Président(e)s des Clubs
de la Ligue AuRA

A Chaponnay, le 10/12/2024

Objet : Convocation à l'Assemblée Générale Financière

Chère Présidente, Cher Président,

J'ai le plaisir de vous informer que **l'Assemblée Générale Financière** de la Ligue AuRA se tiendra le :

Mercredi 18 décembre 2024
à 19h30
en visioconférence uniquement

Suite à sa validation au Comité Directeur du 9 décembre 2024, l'ordre du jour sera le suivant :

- Allocution d'ouverture du Président de la Ligue
- Lecture et approbation du rapport de la Commission de Vérification des pouvoirs
- Présentation des comptes de l'exercice 2023/2024
- Rapport du Commissaire aux Comptes
- Votes :
  - Approbation des comptes clos au 30/06/2024
  - Approbation de l'affectation du résultat
- Désignation du Commissaire aux Comptes
- Présentation de l'étude de la réforme des compétitions seniors
- Intervention de clôture du Président de la Ligue

Tout participant à l'Assemblée Générale, en qualité de représentant d'une association affiliée, doit être titulaire d'un pouvoir daté, signé et portant le cachet du club. Il doit être titulaire d'une licence active à la FFR (Titre II, article 8-2 des Statuts de la Ligue).

Toutefois, en cas d'impossibilité, je vous rappelle que le vote par procuration est autorisé, conformément à l'article 8 de nos Statuts. Vous trouverez ci-joint un formulaire de vote par procuration. Vous pourrez ainsi vous faire représenter par un adhérent d'un autre club.

Les pouvoirs et procurations devront être envoyés par mail **au plus tard le dimanche 15 décembre 2024 minuit** à l'adresse suivante : votes@ligueaura-ffr.fr

Le lien de connexion sera envoyé dans les jours qui précèdent l'assemblée avec le procédé de vote.

Je vous prie de croire, Chère Présidente, Cher Président, à l'assurance de mes sentiments sportifs les meilleurs.

Le Président,

Thierry TONNELIER

P.J : Procuration
Pouvoir